

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'émission donnée non disponible

Date de révision 2013-05-15

Version 8

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit 5159082
Nom du produit INDUSTREX LO Fixateur et recharge
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Réservé aux utilisateurs professionnels. Produit chimique pour la photographie.
Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Carestream Health France SAS, 1 rue Galilée, 93192 Noisy Le Grand cedex, France

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Informations sur le produit +44 (0)870 6000245
Adresse e-mail Pour obtenir des informations sur l'environnement, la santé et la sécurité, envoyez un courrier électronique à : EMEAHS@carestream.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence CHEMTREC France +(33)-975181407
CHEMTREC International 1-703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2A

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

Symbole(s)

Non dangereuse

2.2 Éléments d'étiquetage



ATTENTION

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

2.3 Autres informations

Propriétés ayant des effets pour la santé Peut être nocif par ingestion.

Propriétés environnementales Aucun à notre connaissance.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification (67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'Enregistrement REACH
Thiosulfate d'ammonium	Present	7783-18-8	35-45	-	donnée non disponible	donnée non disponible
Bisulfite de sodium	Present	7631-90-5	1-5	Xn; R22 R31	Acute Tox. 4 (H302) B (EUH031)	donnée non disponible
Acide acétique	Present	64-19-7	1-5	R10 C; R35	Skin Corr. 1A (H314) B Flam. Liq. 3 (H226) B	donnée non disponible
Bisulfite d'ammonium	Present	10192-30-0	1-5	-	donnée non disponible	donnée non disponible
Sulfate d'aluminium	Present	10043-01-3	1-5	Xi;R41	Eye Dam. 1 (H318)	donnée non disponible
Borate de sodium	Present	1330-43-4	<2	Repr.Cat.2; R60-61	Repr. 1B (H360FD)	donnée non disponible

Composants non dangereux

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification (67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'Enregistrement REACH
Eau	Present	7732-18-5	40-60	-	donnée non disponible	donnée non disponible

Acétate de potassium	Present	127-08-2	1-5	-	donnée non disponible	donnée non disponible
----------------------	---------	----------	-----	---	-----------------------	-----------------------

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Ingestion	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux Irritation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité
aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger particulier

Non combustible. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux.

Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux.

Prévention des incendies et des explosions Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Matières à éviter Acides. Des bases fortes. Hypochlorite de sodium. Composés halogénés. Oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Aucun à notre connaissance.

Scénario d'exposition Pas d'information disponible

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom Chimique	Union Européenne	Royaume Uni	France	Espagne	Allemagne
Bisulfite de sodium 7631-90-5		STEL 15 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³	
Acide acétique 64-19-7	TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³		STEL 10 ppm STEL 25 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 37 mg/m ³	AGW 10 ppm AGW 25 mg/m ³
Sulfate d'aluminium 10043-01-3		STEL 6 mg/m ³ TWA 2 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³	
Borate de sodium 1330-43-4		STEL 3 mg/m ³ TWA 1 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³ R2	TWA 2 mg/m ³ STEL 6 mg/m ³ R(TR1)	
Nom Chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark

Bisulfite de sodium 7631-90-5		TWA 5 mg/m ³ C(A4)			TWA 5 mg/m ³
Acide acétique 64-19-7		TWA 10 ppm STEL 15 ppm		TWA 5 ppm TWA 13 mg/m ³ STEL 10 ppm STEL 25 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³
Sulfate d'aluminium 10043-01-3		TWA 2 mg/m ³	TWA 0.05 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³
Borate de sodium 1330-43-4		TWA 2 mg/m ³ STEL 6 mg/m ³ C(A4)			TWA 1 mg/m ³
Nom Chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Bisulfite de sodium 7631-90-5		TWA 5 mg/m ³		TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³
Acide acétique 64-19-7	STEL 20 ppm STEL 50 mg/m ³ TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³	SS-C** TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³ STEL 20 ppm STEL 50 mg/m ³	TWA 15 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³ R	TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³ STEL 20 ppm STEL 37.5 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 37 mg/m ³
Sulfate d'aluminium 10043-01-3		TWA 2 mg/m ³		TWA 2 mg/m ³ STEL 4 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³
Borate de sodium 1330-43-4		TWA 1 mg/m ³		TWA 1 mg/m ³ STEL 3 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³
Nom Chimique	Suède	Grèce	Belgique	Hongrie	
Bisulfite de sodium 7631-90-5		TWA 5 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³		
Acide acétique 64-19-7	LLV 5 ppm LLV 13 mg/m ³ STV 10 ppm STV 25 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 37 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 38 mg/m ³	STEL 25mg/m ³ TWA 25mg/m ³	
Sulfate d'aluminium 10043-01-3		TWA 2 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³		
Borate de sodium 1330-43-4		TWA 10 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³ STEL 6 mg/m ³		
Nom Chimique	République Tchèque	Luxembourg	Russie	Estonie	
Thiosulfate d'ammonium 7783-18-8			MAC 10 mg/m ³		
Bisulfite de sodium 7631-90-5			MAC 5 mg/m ³		
Acétate de potassium 127-08-2			MAC 5 mg/m ³		
Acide acétique 64-19-7	TWA 25 mg/m ³ Ceiling 35 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³	S* MAC 5 mg/m ³	STEL 10 ppm STEL 25 mg/m ³ TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³	
Sulfate d'aluminium 10043-01-3			STEL 2 mg/m ³ TWA 0.5 mg/m ³ MAC 0.5 mg/m ³		
Borate de sodium 1330-43-4			MAC 2 mg/m ³		
Nom Chimique	Lettonie	Slovénie	Slovaquie	Croatie	
Thiosulfate d'ammonium 7783-18-8	TWA 10 mg/m ³				
Bisulfite de sodium 7631-90-5				TWA 5 mg/m ³	
Acide acétique 64-19-7	TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³	
Sulfate d'aluminium 10043-01-3				S* TWA 2 mg/m ³	
Borate de sodium 1330-43-4				TWA 1 mg/m ³	

Nom Chimique	la Turquie	Roumanie	Bulgarie	Lituanie
Thiosulfate d'ammonium 7783-18-8			TWA 10.0 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³
Acide acétique 64-19-7	TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³	STEL 37.0 mg/m ³ TWA 25.0 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 25 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Pas d'information disponible

Niveau dérivé sans effet Pas d'information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de protection chimique.

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés.

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

En cas de contact complet:			
Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration	Remarques
Caoutchouc nitrile	>=0.38 mm	>480 min	
Néoprène	>=0.65 mm	>240 min	
caoutchouc butyle	>=0.36 mm	>480 min	

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Couleur jaune clair

Odeur légère, ammoniacale
Seuil olfactif Pas d'information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
ph	4.9
Point/intervalle de fusion:	
Point de congélation:	
Point/intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair:	> 94.200
Taux d'évaporation	
Inflammabilité (solide, gaz)	
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	24 hPa
Densité de vapeur	0.6
Densité	1.29
Densité relative	
Hydrosolubilité	complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	
Température d'inflammation spontanée	
Température de décomposition	
Viscosité:	
Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible
9.2 Autres informations	
Masse volumique apparente:	Pas d'information disponible

Note - Méthode
Pas d'information disponible
Pas d'information disponible

@ 20 °C
Pas d'information disponible
Pas d'information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Libère du dioxyde de soufre au contact des acides forts. Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré. Le contact avec l'hypochlorite de sodium (eau de Javel) peut produire de la chloramine (gaz toxique).

10.4 Conditions à éviter

Ne pas congeler. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Acides. Des bases fortes. Hypochlorite de sodium. Composés halogénés. Oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. oxydes d'azote (NOx). Ammoniac. Émanations d'aluminium ou d'oxyde d'aluminium.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation	Voie d'exposition peu probable.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Contact avec la peau	Pas d'effet connu. Risque d'irritation.
Ingestion	Pas d'effet connu. Peut être nocif par ingestion.

Toxicité aiguë - informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Thiosulfate d'ammonium	> 2000 mg/kg (Rat)		
Bisulfite de sodium	1420 mg/kg (Rat)		
Acide acétique	3310 mg/kg (Rat)	1060 mg/kg (Rabbit)	11.4 mg/L (Rat) 4 h
Sulfate d'aluminium	> 5000 mg/kg (Rat)		
Borate de sodium	2403 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	

Nom Chimique	Autres informations utiles
Acide acétique	Irritation sévère des yeux Irritation sévère de la peau Une surexposition aiguë à des concentrations atmosphériques extrêmement élevées d'irritants respiratoires a été associée au développement d'un syndrome réactionnel des voies respiratoires qui s'apparente à l'asthme chez les individus sensibles. Des concentrations atmosphériques extrêmement élevées ne sont pas produites au cours de conditions normales d'utilisation, mais peuvent survenir à la suite d'un déversement. Le potentiel de produire des concentrations atmosphériques extrêmement élevées à la suite d'un déversement dépend de facteurs physiques tels que la concentration de la solution, le volume du déversement, l'étendue de la surface du déversement, la grandeur de la pièce où a eu lieu le déversement et le taux de renouvellement d'air dans la pièce.
Sulfate d'aluminium	Irritation sévère des yeux Pas d'irritation de la peau Essai de transformation cellulaire : négatif L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées
Borate de sodium	D'après des études d'ingestion à doses répétées sur l'animal, peut provoquer des effets indésirables sur la reproduction et le développement. Cependant, les doses administrées sont plusieurs fois supérieures à celles auxquelles les êtres humains sont normalement exposés.

Toxicité chronique

Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Sensibilisation	Pas d'information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Ce produit ne contient aucune substance dangereuse pour la santé, en concentrations qui exigent de la prendre en compte.
Toxicité pour le développement	Le produit ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour la santé à une concentration qui exige leur prise en compte selon la directive de la CE. Bore: valeur inférieure à la valeur limite de prise en compte.
Effets sur l'organe-cible	Système respiratoire. Yeux. Peau. Dents.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Effets écotoxicologiques L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Informations sur le produit
Pas d'information disponible.

Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Bisulfite de sodium		LC50= 240 mg/L <i>Gambusia affinis</i> 96 h	EC50 = 119 mg/L 48 h (<i>Daphnia magna</i>)
Acétate de potassium		LC50= 6800 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96 h	EC50 = 7170 mg/L 24 h (<i>Daphnia magna</i>)
Acide acétique		LC50= 79 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96 h LC50= 75 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96 h	EC50 = 47 mg/L 24 h (<i>Daphnia magna</i>) EC50 = 65 mg/L 48 h (<i>Daphnia magna</i>)
Sulfate d'aluminium		LC50= 100 mg/L <i>Carassius auratus</i> 96 h LC50= 37 mg/L <i>Gambusia affinis</i> 96 h	EC50 = 136 mg/L 15 min (<i>Daphnia magna</i>)
Borate de sodium	158 mg/L EC50 96 h (<i>Desmodesmus subspicatus</i>) 2.6 - 21.8 mg/L EC50 96 h (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)	LC50= 340 mg/L <i>Limanda limanda</i> 96 h	LC50 1085 - 1402 mg/L 48 h (<i>Daphnia magna</i>)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Informations sur le produit
Pas d'information disponible.

Informations sur les composants
Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

Dégradation

Type:	Méthode	Compartiment	Heure d'échantillonnage	Unité	Résultat	Unité
Demande Chimique en Oxygène (DCO)					280	g/l
Demande Biochimique en Oxygène (DBO)					227	g/l

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas d'information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Pas d'information disponible

Nom Chimique	log Pow
Acide acétique	-0.31

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Cette information est fournie pour aider les utilisateurs à une élimination appropriée des bains prêts à l'emploi préparés et utilisés selon les spécifications Carestream Health.

Bain prêt à l'emploi

Les déchets de l'industrie photographique sont, actuellement, classés comme dangereux par la Directive européenne 91/689/CE. Le code déchet est 09 01 04 Bains de fixation. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et principes s'appliquant à ce type de déchets. Consulter une société agréée pour la collecte et l'élimination des déchets photographiques.

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Récipients vides

Les flacons et récipients entièrement vidés, après rinçage de préférence trois fois avec de petites quantités d'eau peuvent être revalorisés ou éliminés comme des déchets industriels non dangereux. A chaque fois que cela sera possible, minimiser les déchets en utilisant l'eau de rinçage pour préparer le bain prêt à l'emploi. Le code déchet est 15 01 02 Emballages en matières plastiques.

Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

AUTRES INFORMATIONS

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques. Consulter l'emballage du produit pour plus de renseignements.

IMDG	non réglementé
14.1. N° d'identification ONU	non réglementé
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	non réglementé
14.3. Classe de danger	non réglementé
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé
14.5. Polluant marin	aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)

ADR/RID	non réglementé
14.1. N° d'identification ONU	non réglementé
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	non réglementé
14.3. Classe de danger	non réglementé
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé
14.5. Code de classification	aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)

OACI/IATA	non réglementé
14.1. N° d'identification ONU	non réglementé
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	non réglementé
14.3. Classe de danger	non réglementé
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé
14.5. Code ERG	aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationales

EUINV	Est conforme à (aux)
TSCA	Est conforme à (aux)
DSL	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, section 8(b)

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
AICS - Inventaire australien des substances chimiques
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R31 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
R22 - Nocif en cas d'ingestion
R35 - Provoque de graves brûlures
R10 - Inflammable
R61 - Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R41 - Risque de lésions oculaires graves

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

Date de révision 2013-05-15

Révision Mise à jour au format de FDS du règlement CLP (UE)

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.